

# Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **91 (1940)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.02.2021**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour une commune, le meilleur placement, la meilleure constitution de fonds de réserve consiste, en ces temps incertains et troublés, à payer ses dettes et à rembourser ses emprunts. Le fonds ainsi constitué pourra figurer au passif du bilan communal et la contre-partie dans les autres postes de l'actif. La commune en retirera un double avantage. Sa déclaration de fortune, premièrement, en sera facilitée et allégée. Puis, elle aura d'autant plus de crédit lorsque les circonstances l'obligeront de nouveau à contracter des emprunts. On peut malheureusement affirmer, sans se tromper, que les communes se retrouveront dans cette obligation.

Ainsi, constituer un fonds de réserve par le remboursement des dettes est non seulement honnête, mais, lorsqu'il s'agit de corporations de droit public, c'est aussi une œuvre sociale de la plus haute portée.

*Ch. Gonet.*

*Note de la rédaction.* Le Département fédéral de l'Intérieur a répondu, vers le milieu d'avril, à la proposition de l'inspecteur forestier *Hitz*, tendant à ce que la Confédération décrète un arrêté pour obliger les propriétaires de forêts publiques à constituer des fonds de réserve. Il a adressé aux gouvernements cantonaux la circulaire suivante :

« Quelques inspections cantonales des forêts ont demandé à notre Inspection des forêts, chasse et pêche de faire en sorte que les cantons soient, par un arrêté du Conseil fédéral, engagés à verser à un fond de réserve forestier les excédents de recettes obtenus par les augmentations des coupes de bois, ou à créer de tels fonds dans les cas où ils n'existent pas encore.

Nous estimons qu'il ne convient pas de faire prendre une telle décision par la Confédération, en se basant sur l'arrêté fédéral du 30 août 1939 concernant les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité.

Nous n'en jugeons pas moins que la suggestion dont il est question dans la présente circulaire est fondée et nous verrions avec satisfaction les gouvernements cantonaux, faisant usage des dispositions cantonales applicables, ordonner ou, tout au moins, recommander d'alimenter les fonds de réserve forestiers et, éventuellement, d'en créer là où ce n'est déjà fait.

Veillez agréer, ...

*Le Département de l'Intérieur.* »

---

## CHRONIQUE.

---

### Confédération.

**Ecole forestière. Examens de diplôme.** A la suite des examens réglementaires subis du 1<sup>er</sup> au 20 mars dernier, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'*ingénieur forestier* aux 11 candidats dont les noms suivent :

MM. *Ambühl Robert*, de Davos (Grisons)  
*Blumer Ernest*, de Schwanden (Glaris)  
*Haag Emmanuel*, de Bienne (Berne)  
*Haudenschild Werner*, de Niederbipp (Berne)  
*Jeannet Alphonse*, des Ponts-de-Martel (Neuchâtel)  
*Kilchenmann Hans Rodolf*, d'Ersigen (Berne)  
*Kuonen Théodore*, de Guttet (Valais)  
*Meyer Peter*, de Berne  
*Nuesch Jacob*, de Balgach (St-Gall)  
*Staffelbach Ernest*, de Dagmersellen (Lucerne)  
*Treu Paul*, de Balsthal (Soleure).

*Premier examen préparatoire de diplôme* (avril). Ont subi la série des épreuves de cet examen : 5 candidats; 3 ont réussi, tandis que 2 ont échoué, dont l'un pour la deuxième fois, ce qui entraîne son élimination « ipso facto » de l'Ecole.

*Second examen préparatoire de diplôme* (avril). Nombre des candidats qui se sont présentés à l'examen : 9. Six l'ont réussi.

Plusieurs étudiants ont été empêchés jusqu'ici, à cause de la mobilisation militaire, de prendre part à ces deux examens préparatoires. Les autorités scolaires feront tout leur possible, dans les circonstances actuelles si compliquées, pour leur faciliter l'admission à ces épreuves.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

*Inspection fédérale des forêts. Aus der Tätigkeit der eidgenössischen Inspektion für Forstwesen, Jagd und Fischerei.* Une publication gr. in-8°, de 78 pages, avec 7 planches hors texte et 17 figures dans le texte. Berne, 1939. Prix : 10 fr. (*Sur l'activité de l'Inspection fédérale des forêts, de la chasse et de la pêche.*)

Lors du cinquantenaire de l'Inspection fédérale des forêts, en 1926, celle-ci a publié un beau volume, richement illustré, dans lequel est dressé l'inventaire des faits acquis, à inscrire à son actif. Notre journal en a donné une analyse détaillée (1927, pp. 25 et 81).

L'Exposition nationale de 1939, à Zurich, a fourni l'occasion de continuer et de compléter cet exposé. La présente publication a surtout pour but d'énumérer et de reproduire les travaux exposés par l'Inspection (tableaux, photographies, tabelles, etc.). Ceux-ci concernent le rendement de la forêt suisse, les travaux de défense contre avalanches et torrents, les boisements nouveaux et la construction de chemins pour la desserte des forêts.

Glanant dans ces données statistiques, nous y avons relevé les quelques indications suivantes. — A la fin de 1938, il avait été créé, depuis 1876, 23.146 ha de *forêts nouvelles*, à quoi il faut ajouter 1696 ha de forêts détruites qui ont été reconstituées. Ce résultat a nécessité la mise sur pied de